

L'an deux mille seize, le 30 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire

Date de la convocation : 25 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

Présents : M. Mmes AGULHON, CHARPIGNY, DELARBRE, GABRIEL, GRUX, JACQUET, LEROUX, LIEUVE, SCHRICKE-DOYEN,

Absents : Ahmed OUMGHAR donnant procuration/pouvoir à Philippe AGULHON

Jean-François SAUSSET donnant procuration/pouvoir à Sylvie CHARPIGNY

David BOULAIE (pas de procuration)

Cynthia BOURSAIN (pas de procuration)

Dominique VIENNE (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Marie SCHRICKE-DOYEN

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 novembre 2016

Philippe AGULHON ouvre la séance à 19h40 et commence par la lecture du compte-rendu de la dernière séance de conseil pour approbation et signature.

L'ordre du jour peut alors commencer :

1) Création de poste adjoint technique de 1^{ère} classe et suppression de poste adjoint technique de 2de classe

Cette promotion interne concerne un agent expérimenté des services techniques de la commune. L'argumentaire lui est favorable : missions réalisées, bon encadrement de d'un agent, prise d'initiatives...

Attente d'un avis favorable de la commission administrative paritaire.

Délibération validée à l'unanimité

2) Mise en place du compte épargne temps (CET)

Le CET permet aux agents de mettre de côté sur plusieurs années une fraction de leurs de congés payés. La prise de ces congés s'opère selon des modalités et un régime juridique défini et précis.

Délibération : Mise en place du compte épargne temps pour le personnel communal, avec prise en compte du reliquat des heures de repos compensateur non récupérées dans l'année. Les jours épargnés n'ouvre pas droit à rémunération, pas de monétisation.

Délibération validée à l'unanimité

3) Décisions modificatives de budget

Le montage des dossiers de demande de subvention en vue des travaux de la place de l'église nécessite d'avoir les devis des entreprises. La mairie est donc obligée d'anticiper le lancement des consultations.

Dépenses liées : 1900€ + 850€ (coût de mise en ligne consultation) qui nécessite d'alimenter la ligne

11500€ ligne « immobilisation... »

Ligne 31 « immobilisation corporelle » 12000€ (non dépensée)

Prélèvement 3000€ vers ligne 21 « frais d'étude »

Par ailleurs, l'acquisition du bien immobilier sis au 2 rue du Plessis, et autorisé par le conseil municipal lors de sa séance du 8 juin 2015, commande de procéder à un ajustement de crédits budgétaires comme suit :

Transfert du chapitre 022 « Dépenses imprévues » de - 32 000 € d'autorisation de crédits vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 2138 « Autres constructions » de + 32 000 €.

De même, il est nécessaire de transférer des crédits budgétaires pour couvrir l'acquisition d'un nouveau tracteur et de son matériels, et dont la dépense est autorisée par le conseil lors de la présente séance ordinaire.

Transfert d'autorisation de crédits du chapitre 011 « Charges à caractère général », article 6135 « Locations mobilières » de - 24 000 €, du chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 2111 « Terrains nus » de - 9 000 € et de l'article 2158 « Autres installations, matériel et outillage technique » de - 9 000€ vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 21571 « Matériel roulant - Voirie » de + 42 000€.

Délibération validée à l'unanimité

4) Bail commercial

Angel Coiffure commencera son activité en janvier prochain dans les locaux vacants (ARI'LYS).

Le loyer sera de 300€ / mois à partir de janvier 2017. Toutefois, pour lui permettre de réaliser des travaux dans ce nouveau salon, le bail sera rédigé en décembre 2016. La caution est portée à 300€, soit un mois.

Délibération validée à l'unanimité

5) Acquisition, vente et reprise de tracteur et matériels pour le service technique communal

Il est à déplorer, au cours de l'utilisation actuelle du tracteur / broyeur, un vieillissement prématuré du broyeur. A ce jour, les nombreuses réparations ont été prises en charge par la garantie et effectuées par le garage CHESNEAU à SALBRIS.

Entre temps, le garage CHESNEAU a mis à disposition de nos agents un tracteur plus puissant (70CV, 730h de fonctionnement) avec godet, permettant l'utilisation d'un broyeur plus lourd et plus résistant (600kg).

Demande au garage CHESNEAU : la vente de ce matériel de prêt, avec reprise de l'ancien matériel. Offre d'échange : 15000€ TTC (tracteur garanti 1 an, broyeur garanti 3 ans)

Délibération validée à l'unanimité

6) Effacement de réseaux électriques place de l'église (SIDELC)

Des travaux complémentaires sont à prévoir : il apparaît logique de faire, au même moment et par une même entreprise, l'extension des tranchées de caniveaux et les tranchées d'effacement du réseau.

De ce fait, le SIDELC propose une augmentation de la part de la commune (génie civil de l'éclairage public) avec un surcoût des travaux de 6000€, pour un coût total de 27 325,27€.

Le 9 mai 2012, le conseil municipal a décidé de lancer les études d'effacement des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de téléphone.

Les études furent engagées mais les travaux n'ont pas été réalisés.

Ces travaux envisagés en 2012 sont projetés dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de l'église.

Le périmètre des travaux est élargi à l'effacement des réseaux jusqu'à la limite du parking situé derrière l'école maternelle.

Cette demande a fait l'objet d'une nouvelle étude dont les éléments techniques et financiers nous ont été communiqués par le SIDELC.

Il faut préciser que l'étude et le suivi des travaux portant sur les équipements d'éclairage public (les candélabres et lanternes) sont hors périmètre de la mission SIDELC et confiés au BET ORLING.

Les travaux sont projetés en Mai 2017, avant ceux portant sur l'aménagement de la place de l'église proprement dit. L'effacement des réseaux permettra d'intervenir sur l'église pour procéder au nettoyage des façades et du clocher et réaliser les opérations de maintenance des gouttières et de la couverture.

M. DELARBRE, adjoint, présente le tableau donnant le détail de l'estimation des études et des travaux pris en charge par le SIDELC. L'estimation tient compte des études déjà payées au SIDELC en régularisation des études engagées en 2012.

Le montant des travaux supporté par la commune pour l'effacement des réseaux sur le périmètre (Place de l'Église jusqu'au parking derrière l'école maternelle) sera de 27 325,27€

Un versement de 50% du montant supporté par la commune soit 10 662 €, devra être versé au SIDELC avant le début des travaux.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à commander les travaux au SIDELC pour l'année 2017.

Délibération validée à l'unanimité

Questions diverses :

Travaux rue Madeleine : il faudra étudier le trajet du bus pendant les travaux (3 mois ½ de travaux, dont une partie sera réalisée pendant le temps scolaire).

État des comptes : comptes sains 18/20 pour Millançay.

Opérateurs de téléphonie mobile :

- projet d'installation d'une antenne de l'opérateur FREE MOBILE sur le territoire de la commune MILLANÇAY en cours de négociation ;

- renégociation des conditions financières du contrat de bail avec l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE quant à son antenne et ses dispositifs techniques.

Petit Millançois : attention à la tournure de certains articles « anti mairie », le bulletin ne doit pas servir à « régler ses comptes ».

Accueil de loisir du mercredi depuis le 9/11. Retours positifs. Transport ok.

Cabinet dentaire : esquisse de l'architecte en cours (intérieur/extérieur). Travaux prévus début avril 2017.

La séance est levée à 22h25.